

<b>Commune de CASTELNAU RIVIERE BASSE</b>						
Section Pr. Let.	N°	Lieudit	Contenance			Nature
			ha	a	ca	
E	59	LALONCAGNE	0	22	75	L
E	61	LALONCAGNE	0	27	39	T
E	62	LALONCAGNE	0	06	01	S
E	63	LALONCAGNE	1	03	43	T
E	216	LES ARROUQUETS	0	17	72	BT
E	217	LES ARROUQUETS	0	46	30	BT
Contenance totale .....			2	23	60	

Précision étant ici faite que les parcelles Section E n°216 et 217 sont des biens non délimités.

### OCCUPATION – PROPRIETE - JOUISSANCE

L'ACQUEREUR sera propriétaire du bien vendu à compter de ce jour.

Il en aura la jouissance également à compter de ce jour par la confusion de ses qualités de locataire et de propriétaire.

Les parties régleront directement entre elles les prorata de loyer et dépôt de garantie.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

A PLAISANCE

Le 02/05/2012

**S.C.P. F. DUPLAN - J.-A. BRUN**

NOTAIRES

*Bureau Annexe Permanent*

4, rue de la Porte

**32160 PLAISANCE DU GERS**

**Tél. 05 62 69 30 34 - Fax 05 62 69 44 91**